

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire pour l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024 du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le mardi 28 décembre 2021, à 18h40, par visioconférence et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry
Siège #2 - Gino Tanguay
Siège #3 - Martine Rouillard
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard
Siège #5 - Samuel Larochelle
Siège #6 - Étienne Ménard

La séance est présidée par son honneur le maire M. Daniel Thibault, et Mme Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 18h40 et procède à la lecture de l'ordre du jour.

25-12-21

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024 de la municipalité. Étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du plan triennal d'immobilisations, les membres du conseil procèderont en conséquence.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2022-2023-2024
4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

26-12-21

3 - ADOPTION DES PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2022-2023-2024

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le programme triennal d'immobilisations (PTI) soit accepté telle que décrit ci-dessous :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2022-2023-2024

La municipalité prévoit réaliser les projets d'immobilisations suivants, au cours des trois prochaines années, conditionnellement à l'octroi de subventions pour certains de ces projets

?Connexion Puits SM16-2 : 350 000\$

?Construction d'un garage municipal : 500 000\$

?Développement domiciliaire & industrielle : 100 000\$

?Pavage rang du Lac : 450 000\$

?Égouts : 50 000\$

?Pavage rang St-Cyrille : 594 626

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ne nous est parvenue.

27-12-21

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE la séance soit levée à 18h45.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Thibault
Maire

Mme Dany Robert
Directrice générale